

**TEMOIGNAGES SUR LE COUP D'ETAT
DU 2 DECEMBRE 1851
DANS LA VALLEE DE SAINT-PONS de THOMIERES**

**par
François CHARRAS¹**

Grâce à l'obligeance de M. de Bérail, de Riols, nous avons eu communication de quelques lettres de ses archives familiales touchant aux événements dont ce village, et ceux des environs, avaient été le théâtre, fin 1851 et début 1852 ; il nous a paru intéressant de croiser notre regard sur la résistance au coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte, et ses suites, en Saint-ponais, avec celui que porte sur elles une famille "bien pensante", représentative de son milieu, sous l'éclairage des documents "officiels" restant dans les Archives départementales de l'Hérault.

Les renseignements transmis sur ses aïeux par M. Bérail permettent en effet de bien situer les personnages qui apparaissent au long des lettres :

Anaïs Cabrol, née d'une bonne famille de drapiers de Riols (son père, industriel fortuné, y avait une fabrique de draps), a épousé en grandes noces M. Moiroud, Directeur de l'Ecole Royale vétérinaire de Toulouse, Ecole à laquelle il a redonné prestige ; devenue veuve, elle épouse un beau parti, M. Figuières, avoué à St-Pons et gros propriétaire terrien ; nous rencontrons là les deux visages de la bourgeoisie cossue de la vallée : profession libérale-fortune foncière et bonnes rentes / industriel-fortune financière.

Le fils qu'elle a eu de son premier mariage, Edouard, est placé sous la tutelle du mari de la soeur de son père, "l'oncle David"; "l'oncle Léonce" est l'un des frères d'Anaïs, du côté Cabrol donc. Edouard, en 1851, a quelques 14 ans et commence de brillantes études au Lycée de Montpellier dont il deviendra l'un des fleurons ; interne, un ami de la famille, M. Massip, est son correspondant. Devenu avocat à Toulouse, pour une seule cause !, il consacre le restant de ses jours, vivant de ses rentes, à ses travaux d'érudition et assure dans "Le messenger", de Toulouse, un article de fond quotidien.

Henriette est la fille qu'Anaïs a de son deuxième mariage; demi-soeur d'Edouard, à l'époque des événements elle a une dizaine d'années.

1 - Les transcriptions des documents s'efforceront de respecter leur orthographe, leur ponctuation et leur présentation.

Cette famille de la bonne bourgeoisie vit à St-Pons, dans la rue basse ; la maison qu'elle fait bâtir à Ardouane, terminée en 1852, sera une maison de campagne qu'Henriette finira par habiter avec son demi-frère et la fille de ce dernier.

Nous avons transcrit une grande partie du contenu des lettres parvenues jusqu'à nous afin d'en garder, bien sûr, tout ce qui touche aux "événements", mais aussi ce qui fait le quotidien de la vie dans lequel ceux-ci s'insèrent : le dindonneau envoyé à Montpellier côtoie l'évocation

¹ François CHARRAS, Rue de la Fontaine, 34360 Pierrerue

des "malheureux en fuite", les "cloisons de la maison presque achetée" la mort par balle d'un fuyard ; la fuite et le drame se mêlent. Les grandes et les petites préoccupations d'une famille anodine nous parlent ; ce qui se tait est éloquent, et si le sang versé n'apparaît que sous la plume d'une petite fille, est-ce vraiment fortuit ? Est-il possible, par ailleurs de séparer la sensibilité toute "romantique" d'une mère, ses valeurs, et comprendre, sinon, les frayeurs, les angoisses, et apprécier sa façon de les dire ?

soldats à St Rims, les casernes
sont sur la route de Castres l'un
si les soldats sont allés à Riols
d'où ils en ont même quarante
trois il y a en ce lieu un coquin
ses parents on dit. Les soldats
arrivent nous sommes perdus,
j'oubliais de te dire que c'était
trois heures du matin ses pare
rents le firent partir il sauta par
la fenêtre tout en chemise un
soldat lui cria : arrêtez-vous, ou je
vous tire dessus. il ne s'arrêta
pas, alors le soldat tira, il le tua.
avec tous ces malheurs j'oubliais
de te dire que l'escalier de la
maison est achevé on va faire
les cloisons et la maison sera
presque achevée à Tignes quand
tu viendras. Adieu je t'embrasse
ta sœur qui t'aime
Henriette Figuières

Figure 1. Lettre d'Henriette Figuières à son frère, le 28.1.1852.

Les réactions au coup d'état du 2 décembre, connu à St-Pons le 3 au soir (lettre de Fourcade, maire de St-Chinian, au Préfet, du 5-I-1852, 1 M 936), apparaissent le 4 à St-Chinian (Rapport de Fourcade au Préfet, Marseille 25-I-1852, 1 M 936).

A Béziers, le feu de la troupe laisse 70 morts et blessés sur le terrain ; un gendarme est tué à Capestang et les autres plus ou moins blessés ; à Bédarioux, une femme de gendarme est tué, ainsi que 3 gendarmes (*39 M 142).

A St-Pons, le Sous-Préfet affiche le 4 au matin la dépêche du 2-XII ; il craint un coup de force pour délivrer les prisonniers politiques incarcérés et en organise la protection :

"...J'ai été informé qu'une tentative pour délivrer les prisonniers politiques détenus à la maison d'arrêt devait avoir lieu cette nuit, j'ai pris les dispositions nécessaires pour parer à cette occurrence et invité le maire à organiser une garde de sûreté laquelle avec les pompiers et la gendarmerie concourra au maintien de l'ordre à toute éventualité...", (Lettre au préfet du 4-XII, 8h du soir, 1 M 936).

"... Les autorités se sont groupés autour de moi et mon demandé de retenir ici, pour la sûreté de la ville, un détachement de 14 artilleurs ; j'espère que leur concours, joint à celui d'un détachement de pompiers, de la gendarmerie et d'un certain nombre de citoyens, suffira pour arrêter toute violence contre les personnes et les propriétés...je fais venir de La Salvetat la brigade de gendarmerie qui y serait, je suppose, inutile...on craint pour cette nuit un mouvement sur la prison ; j'ai pris des dispositions pour résister." (Lettre au Préfet du 5-XII, 8h du soir, 1 M 936).

L'état de siège est proclamé pour l'Hérault le 5-XII ; il ne parviendra à St-Pons que le 8, comme le signale au Préfet le Sous-Préfet dans sa lettre du 8-XII (St-Pons 8 décembre, 9h du soir, 1 M 936) :

"Je reçois aujourd'hui sous la date du 5 quatre dépêches télégraphiques et l'arrêté relatif à la mise en état de siège..."

Le 6, le Sous Préfet de St-Pons résume avec réalisme, dans sa lettre au Préfet, la situation dans son arrondissement (St-Pons, 6-XII, 9h du soir, 1 M 936) :

"Le courrier de Montpellier a manqué aujourd'hui ; il paraît avoir été intercepté à Lodève ; l'émoi en ce moment est immense en ville, je suis entouré en ce moment de 2 brigades de gendarmerie, d'une cinquantaine de citoyens notables armés et disposés à vendre chèrement leur vie ; la prison est toujours gardée par 14 artilleurs.

Les nouvelles que j'ai reçues de St-Chinian sont si alarmantes que j'ai du, sur le conseil et la demande d'honorables magistrats et de citoyens (intervenir ?) à St-Amand où se trouvaient réunis des troupes pour les funérailles du maréchal Soult afin d'avoir un détachement que j'enverrai à St-Chinian. Je ne puis vous dire par quelles terribles émotions j'ai passé depuis trois jours. Je ferai s'il le faut le sacrifice de ma vie pour maintenir l'ordre et j'ai du faire des efforts inouïs pour faire comprendre aux hommes d'ordre qu'ils devaient se trouver à mes côtés au moments du danger...

P.S. : on s'attend pour ce soir à une attaque de la commande de Riols, tout est prêt pour la recevoir".

Dans sa lettre au Préfet du 8-XII (1 M 936) le Sous-Préfet donne davantage de détails :

"... J'ai déjà eu l'honneur de vous faire connaître que le 6, ayant été informé qu'une tentative pour délivrer les prisonniers devait être faite par les habitants des communes voisines et notamment ceux de Riols, j'avais fait un appel pressant au concours des bons citoyens ; environ 80 personnes y ont répondu. Cette démonstration, la présence de deux brigades de gendarmerie, celle de 14 artilleurs et mon énergique déclaration de résister jusqu'au dernier moment ont arrêté, j'en ai la certitude, le mouvement déjà commencé ; la colonne arrivée à moitié chemin de Riols a rétrogradé. J'avais la plus grande inquiétude pour la journée d'hier, dimanche ; aussi dès le matin j'ai fait publier la proclamation que vous trouverez ci-après ; la brigade d'Olargues était venue nous rejoindre ; l'hôtel de la Sous-Préfecture était gardé militairement, ainsi que la prison et l'hôtel de ville. Aucun incident n'avait eu lieu jusque vers deux heures lorsque je fus informé...qu'on devait s'adresser à moi pour me demander la délivrance des prisonniers politiques et qu'en cas de refus je ne devais pas compter sur le concours d'une partie notable de la population... nous nous jurâmes de résister jusqu'à la mort s'il le fallait ; quelques instants après on vint m'annoncer que l'on me donnait un concours sans conditions... dans la soirée un grand nombre de volontaires, les plus honorables citoyens de la ville, étaient réunis à la Sous-Préfecture lorsque nous reçûmes l'avis qu'un rassemblement qu'on évaluait à 1 200 personnes avait lieu dans les environs de entre Riols et St-Pons, au même instant un coup de feu venait d'être tiré dans la ville ; je revêtis mon uniforme et me mettant à la tête des citoyens rassemblés et de la gendarmerie je descendis sur la place prêt à tout événement.

Après un moment d'attente nous fûmes informés que ce rassemblement venait de se disperser, partie vers St-Chinian, partie vers Olargues ; la nuit s'est passée sans aucun autre incident..."

Les archives conservent une copie manuscrite (1 M 936) de la déclaration résolue du Sous-Préfet à laquelle il vient de faire allusion :

"Copie de la proclamation.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement aux habitants de la ville de St-Pons:

Chers concitoyens,

Plusieurs communes du département viennent d'être ensanglantées par des crimes affreux. Des individus étrangers à ces localités sont venus y apporter la terreur et le massacre.

Vous ne permettez pas que votre ville, pure jusqu'à ce jour de tout excès, soit déshonorée.

Je fais un appel à vous tous, hommes de toutes les opinions, propriétaires, commerçants, industriels, ouvriers, venez vous ranger autour de votre chef ! Soyons unis et avec votre concours je repousserai au péril de ma vie, toute attaque contre les personnes et les propriétés. J'invite les bons citoyens à aller se faire inscrire immédiatement pour l'organisation immédiate d'une garde de sûreté.

Des forces militaires se portent sur tous les points, vos magistrats veillent, aucun crime ne restera impuni.

Saint-Pons le 7 décembre 1851.

le Sous-Préfet,

signé : C.N. Duviviers."

Le courrier du Sous-Préfet au Préfet du 9-XII (9h du soir, 1 M 936) ne pourrait qu'accroître les affres des "bons citoyens" :

"La ville de St-Pons est toujours dans la crainte d'un mouvement de la part des habitants des campagnes ; ce mouvement n'aurait plus pour but la délivrance des prisonniers mais bien la destruction des filatures.

les précautions que j'ai signalés... continuent à être prises : la prison est gardée par les 14 artilleurs du 4^{ème} d'artillerie que j'ai cru devoir conserver jusqu'à ce jour . La Sous-Préfecture est occupée par la gendarmerie et un certain nombre de volontaires et l'hôtel de ville par la garde du sûreté..."

Nous retrouvons, dans la première des lettres de M^{me} Figuières l'écho bien distinct de la parole officielle sur ces événements, le reflète de ces alarmes, de ces réactions :

- 9 décembre 1851 : lettre de Anaïs Figuières à son Edouard, lycéen à Montpellier ; (2 folios).

"Je suis très surprise, mon cher enfant, de ne recevoir aucune réponse à une lettre très longue que j'ai écrite il y a, à peu près dix jours. En te renvoyant la lettre de ton oncle Léonce, je te donnais des conseils mûrement réfléchis sur la manière de répondre à toutes les lettres que tu pourrais recevoir de ma famille de Toulouse. Comme ta soeur est allée la jeter à la poste avec la domestique et qu'elle est sûre qu'elle a été remise et que, de mon côté, j'ai mis exactement l'adresse et affranchi, je compte bien que tu dois l'avoir reçue (...) Je sais que tu es très raisonnable ; aussi je ne te demandes pas si tu t'habitués à Montpellier et si tu t'y trouves bien ; cependant, si tu me le dis, je suis plus contente et moins inquiète de ton éloignement. ta dernière lettre m'a paru écrite dans une impression d'ennui peut être même de découragement, qui m'a fait de la peine et qui me préoccupe encore plus aujourd'hui que ta lettre habituelle a manqué hier lundi. Tu sais que souvent je suis disposée à une grande tristesse, depuis quelques jours, cette disposition ne fait qu'augmenter. Cependant je suis tranquille à Montpellier l'autorité militaire maintiendra l'ordre dans la ville et puis Monsieur Massip vient de nous écrire que tout est calme et qu'au besoin il se charge de toi comme de sa propre fille. Ainsi me voilà en repos de ton côté. Ici tous les messieurs gardent la ville et veillent en armes toutes les nuits, en attendant qu'on nous envoie des soldats. Aujourd'hui il arrive des renforts de gens d'armes. Dieu aidant nous éviterons, il faut l'espérer, les malheurs arrivés à Béziers, à Bédarieux & &. quelle triste époque ! Combien de dangers nous traversons ! Nous n'avons plus qu'à prier tous et de toutes nos forces pour que Dieu nous pardonne toutes nos fautes, et qu'il veuille bien éclairer de son esprit et donner assez de forces à ceux qu'il a choisis pour sauver ce beau et malheureux pays de France. Sois sans inquiétude mon chéri, il y a tout lieu de penser que St-Pons sera tranquille malgré la grande fermentation qui y règne. La population mauvaise s'arrêtera devant la mise en état de siège du département de l'Hérault qui vient d'être proclamée sur toutes les promenades et places de St-Pons ; et devant les courageuses mesures prises par tous les bons habitants qui marchent avec la gendarmerie de tout le canton réunie ici.

Ainsi ne t'inquiète pas de nous et sois sans crainte pour toi. L'armée sauvera la France d'une vraie boucherie.

Nous t'enverrons, pour que tu le signes, quand nous aurons le temps de nous occuper tranquillement de nos affaires, l'acte passé pour régler ta tutelle comme il en a été convenu à Montpellier. Ton oncle David l'a déjà signé en qualité de curateur.

Crois moi, mon enfant, dans cette époque de bouleversement et de trouble, j'ai besoin plus que jamais, pour pouvoir m'occuper avec calme a tout ce qui remplit la vie d'une mère de famille, de me sentir aimée de mes enfants de les savoir heureux, sages et bien disposés a remplir tous leurs devoirs à présent et toujours.

Si tu as besoin de quelque chose écris nous ou si c'est pressé écris à Monsieur Massip qui fera ce qui sera convenable. Ta soeur travaille un peu plus mais pas encore assez. Elle t'aime toujours beaucoup. Ton oncle et moi faisons tout pour que vous soyez heureux tous les deux. Tachez mes enfants d'en bien profiter.

Nous t'embrassons tous les trois tant de fois et si fort que tu pourrais bien en être incommodé si tu étais présent; Mais pour que tu sentes nos embrassements d'aussi loin il les faut peu ordinaires.

Adieu, cher enfant, que Dieu te garde pour la vertu et le bonheur de ta famille et surtout pour ta mère, Anaïs.

M^{me} Castelbon est presque guérie, elle est allée à la messe dimanche ; toute sa famille t'embrasse. Monsieur Massip pense que vous aurez une sortie le dix décembre ; j'ai mis hier au sois un paquet à la diligence à son adresse, contenant une bécasse, des grives et un chapon que j'aurais désiré plus beau mais encore on n'en apporte ici que des médiocres ; plus tard, en carnaval, nous pourrons en avoir de plus beaux.

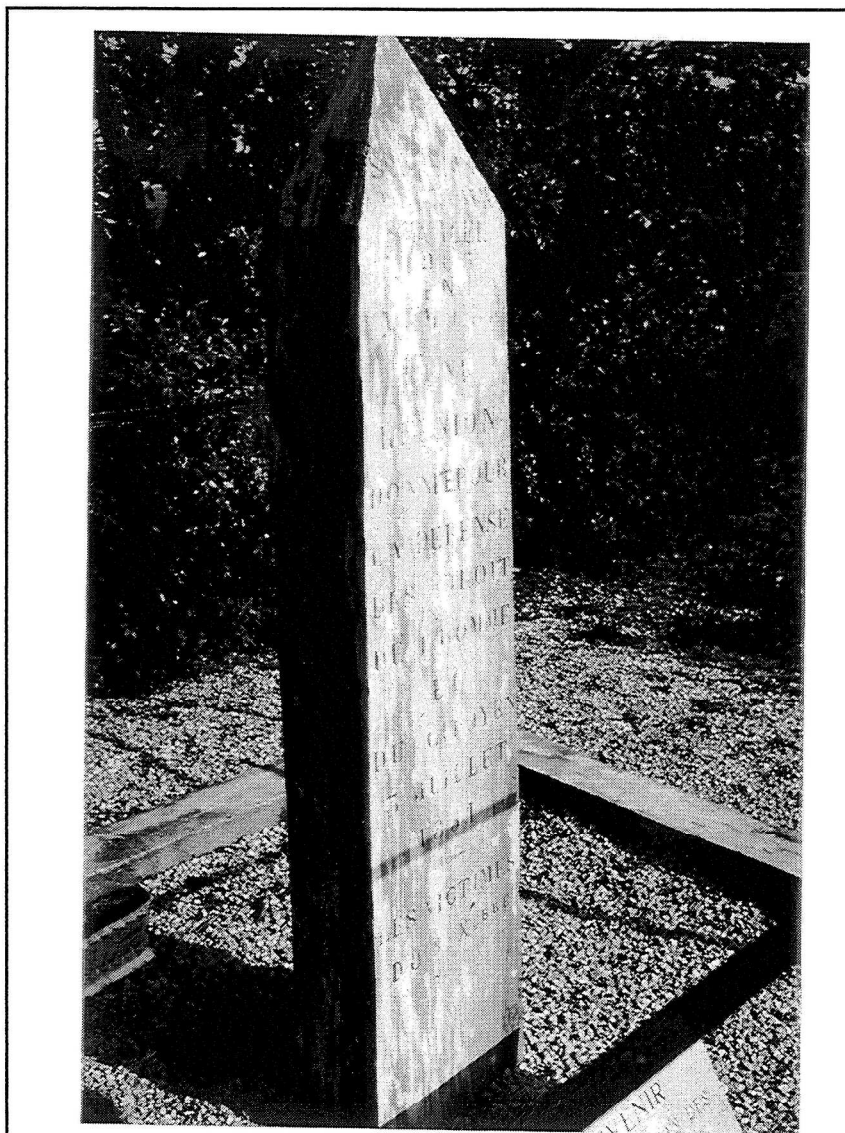
Au moment de cacheter ma lettre je reçois la tienne qui me rend toute contente. Ta lettre à bonne maman va parfaitement".

La répression des oppositions, mise en place le 9-XII, prend la forme d'une colonne mobile (aux ordres du colonel Dumont) marchant sur Bédarieux et d'une autre, forte de 250 hommes, allant sur Capestang avec le Sous-Préfet de Béziers qui rend compte au Préfet de ces actions des 9 et 10 décembre (*39 M 142).

"Une véritable chasse à l'homme s'organise : les communes républicaines sont prises, les républicains arrêtés, quelquefois les fugitifs sont abattus... Le plébiscite du 20 décembre 1851 a donc lieu dans une atmosphère de terreur et de pressions de toutes sortes..." (J. Sagnes "Un village républicain face au coup d'état de 1851" Etudes sur l'Hérault 1951-2)

Sur les 14 communes qui votent "non", se trouvent Villespassans, Agel, Oupia, Prémian et Riols...

Dans le village de Riols, à la suite de l'assemblée clandestine du 3 juillet 1851, que commémore l'obélisque du Causse, et de la rafle, en réponse, de ses participants, par les soldats du 7^{eme} de ligne qui encerclent le village le 24 octobre au matin, une centaine d'homme a pris le maquis (Ch. Gilbert "L'obélisque oublié de Riols", Historia de mars 1988, n°495 p.100). Ces fugitifs, passés les événements dramatiques de début décembre, se voient poursuivis au creux de l'hiver et acculés par les forces de l'ordre de retour : la colonne mobile qui monte de



Inscription de la stèle de Riols

SOUVENIR
A NOTRE AMI

SPARCEL
1906
EN
MEMOIRE
D'UNE
REUNION
DONNE POUR
LA DEFENSE
DES DROIT (sic)
DE L'HOMME
ET CITOYEN
DU 3 JUILLET
1851

LES VICTIMES
DU 2X=BRE

SOUVENIR
LES DESCENDANTS
DES
DEPORTES DE 1852

Fig. 2. Monument-obélisque de Riols.

Béziers avec le Procureur de la République arrive à St-Chinian, où elle laisse 20 hommes (1 M 936), le 25 décembre, et repart immédiatement pour Béziers ; celle sous les ordres du lieutenant-colonel de Montfort y passe le 23 au matin, se rendant directement à St-Pons (1 M 936) qu'elle quitte le 25, à 6h du matin (3 M 1128). Le 19 janvier 1852, le 35^{eme} d'infanterie de ligne laisse un détachement de 20 hommes à St-Chinian et une garnison, qui partira début avril, à St-Pons (1 M 998).

Arrestations et réditions se succèdent, certaines dramatiques comme nous le verrons.

Au printemps 1852 une souscription sera lancée pour secourir les femmes et les enfants des condamnés (1 M 942) car inculpations et condamnations se sont multipliées ; dans l'ouest du département, sur les 19 communes qui voient plus de 10 % de leurs électeurs inculpés, on en trouve 7 de l'arrondissement de St-Pons : Cébazan, Villespassans, st-Martin, Agel, Cruzy, Riols et Montouliers (J. Sagnes, o.c.)...

29 décembre 1851 :

Lettre, incomplète car en manquent le début et la fin, de Mme Figuières à son fils (2f°)

"Cher Edouard, j'attendais ta lettre avec un sentiment de crainte, prévoyant bien que l'espoir que tu nous avais donné allait être détruit (...) Le temps est aussi bien froid, bien mauvais et Ardoine n'est pas autant joli. Je n'y vais plus depuis que Lautier est reparti pour St-Chinian; il reviendra pour mettre les cloisons, les tuiles des appartements, les plafonds, les portes etc. car cela ne finit pas ; mais il faut attendre qu'il ne gèle plus.

Tu sais que tu n'aurais presque pas pu aller à la campagne, puis le cheval que ton oncle t'a promis si tu travaillais bien et dont il s'occupe beaucoup ne sera ici qu'à Pâques. Il doit aller en voir à Narbonne où on lui en a déjà indiqués plusieurs d'une très jolie petite taille ; à mon avis un bonheur passé a beaucoup moins de prix qu'un bonheur qu'on espère (...)

Que faire ? Toujours les ennuis, les contre temps, voilà la vie. Bien heureux, surtout par le temps qui court, de n'avoir pas d'autres sujets de chagrins. On arrête à Riols et dans tous les environs. Une bonne partie de ces malheureux est en fuite et se cache ni à St-Pons ni à Ardoine on n'a encore arrêté personne. Quel temps de leçons et de châtements pour plusieurs ! Que de mères, de femmes et de pauvres enfants sans ressources et au désespoir et cela parce que les hommes ne sont ni sages ni raisonnables même quand ils sont époux et pères.

J'envoie à Monsieur Massip un dindonneau que vous mangerez en notre honneur; C'est tout ce que j'ai trouvé de mieux ici. Je mets dans la même bourriche un petit paquet à ton adresse contenant deux livres de dragées super fines (?). L'illustre pâtissier de St-Pons Monsieur Mimi (?) (?) soutient qu'il les a reçues de Paris et que Montpellier n'a rien de pareil ne d'approchant. Ton oncle t'envoie dix francs d'étrennes. Ta soeur est toute honteuse.

Elle avait commencé une paire de bretelles sur canevas assez simples et qui malgré cela se sont trouvées au dessus de son habilité. Je l'aiderai et à nous deux nous parviendrons, peut être, à te donner à la Pâques ton cadeau de bonne année. Elle t'écrit pour s'excuser. Du reste elle a peu de temps pour les ouvrages de mains, ses devoirs écrits l'occupent beaucoup.

Nous t'envoyons ton extrait de naissance; mais nous aurions préféré que ces Messieurs prissent la peine, comme cela avait été convenu, de le faire remettre avec tout le reste par le Lycée de Toulouse à qui nous l'avions déjà fourni ; celui-ci pouvait nous être utile dans bien des cas et nous serons obligés de nous en faire délivrer un autre à Toulouse, ce qui est une petite dépense et de plus un ennui (...)

J'oublies souvent de le prier pour moi tant je suis occupé à l'employer pour toi, pour ta soeur, pour tous ceux que j'aime. Je compte bien qu'aucun de vous ne m'oublie dans ses dévotions, et alors il y a compensation (...)"

La répression continue de s'abattre sur les adversaires du coup d'état ; le commissaire de police de St-Chinian écrit au S/Préfet le 5-I-1852 (1 M 936) :

"Nous avons opéré aujourd'hui 8 arrestations au sujet des troubles qui eurent lieu le 6 décembre dernier... jusqu'à ce jour 22 arrestations, sans le moindre trouble..." ;

Le 15 janvier (1 M 998), le Sous Préfet confie au Préfet : *"L'Instruction marche à grands pas, les résultats ne permettent pas de douter d'un succès très complet ; très certainement la justice arrivera à la découverte de toutes les ramifications des sociétés secrètes ; sur les divers points les chefs sont arrêtés, bien peu ont échappé... La tâche de messieurs les juges instructeurs devient tous les jours plus facile, les affiliés eux-mêmes donnant des indications précises, formelles aussi le nombre des arrestations sera considérable ; déjà il l'est trop pour nos prisons.*

Les hommes d'ordre effrayés encore du péril couru par la Société reprennent peu à peu courage, les démagogues sont atterrés (...)"

Cependant, en Saint-Ponais, la traque des fugitifs tourne au tragique car *"le 25 janvier, un des fuyards de Riols, Joseph Calas, surpris dans la montagne, vers 5 heures du matin, est tiré comme un lapin. Grièvement blessé, on le ramène au bourg où il meurt le surlendemain, dans sa maison d'habitation comme l'indique l'acte de décès... 42 fuyards sont capturés, emprisonnés..."*

La version que donne du drame la petite Henriette, encore sous le coup de l'événement, diffère quelque peu...

- 28 janvier 1852 : Extrait de la lettre, (dernière folio) de Henriette Figuières à son frère.

"Mon cher frère je ne prends plus leçon de musique on a mis Monsieur Valette en prison. Hier je suis allée à la campagne quand nous sommes partis il faisait sombre on voyait qu'il allait pleuvoir, la pluie nous a surprises en route.

Papa est guéri il descend au cabinet mais encore il ne sort pas. Nous avons cent soldats à St-Pons, les casernes sont sur la route de Castres. Lundi les soldats sont allés à Riols d'où ils en ont mené quarante trois il y en a un à qui ses parents ont dit : les soldats arrivent nous sommes perdus.

J'oubliais de te dire que c'était trois heures du matin quand ses parents le firent partir , il sauta par la fenêtre tout en chemise un soldat lui crie : arrêtez-vous ou je vous tire dessus. Il ne s'arrête pas, alors le soldat tire, il le tue.

Avec tous ces malheurs j'oubliais de te dire que l'escalier de la maison est achevé on va faire les cloisons et la maison sera presque achevées à Pâques quand tu viendras. Adieu je t'embrasse.

Ta soeur qui t'aime, Henriette Figuières"

Le rapport du Sous Préfet au Préfet est tout aussi concis, le 27 janvier (1 M 998) : *"La consternation est générale ; ce matin ont eu lieu les obsèques du malheureux tué hier dans sa fuite. La ville entière s'est associée au deuil d'une honnête famille. Une nombreuse assistance suivait le convoi, tout s'est passé dans le plus grand ordre"*.

Le bilan de la répression est sans équivoque : 2 840 personnes arrêtés ou poursuivies; l'Hérault se place au troisième rang, après le Var et la Seine ; pour la gravité des condamnations prononcées, il est en tête de tous les départements français nous dit J. Sagnes. Dans ce classement, l'arrondissement de St-Pons n'est pas à la traîne.

Les Commissions départementales mixtes, constituées par une circulaire ministérielle du 1^{er} février, cessent leur action le 14 avril 1852 ; leur bilan donne 2 663 cas examinés et 360 "mises en liberté pure et simple" (1 M 937).

La Commission supérieure de Montpellier se prononce sur les détenus de l'arrondissement de St-Pons (1 M 937), les condamne, (,x,) ou les libère (,y,) :

Le **10-II-19-III** (St-Pons,1), **12-II** (affaire de Cruzy, 24/11), **13-II** (société secrète de Berlou, où Berlou, 1, Prades, 2, Cessenon, 3, Tudéry, 1, Cathalo, 1, soit 8/5), le **25-II** (Riols, 1, Olonzac, ?, Cessenon, ?, etc !), **27-II** (Cébazan, 27/10, affaire de Riols, 12/5), **1-III** (affaire de Villespassans, 8, où Cruzy, 1, Agel, 12, Bize, 1, Montouliers, 9, Aigues-vives, 5, soit 76/29), le **26-III** (st-Pons, 5, Riols, 1, St-Chinian, 2, soit 7/1) ; le **5-IV** (Aigues -Vives, 1).

La Commission militaire de Béziers fait de même (1 M 943) : le **20-II**(affaires de St-Pons, 36/9), **27-II** (Cessenon, 7/1, Pierrerue, 6/0, Pardailhan, 5/3, Riols, 33/20), **28-II** (Prémian, 5/2, Fraïsse, 1/0, St-Pons, 1/1) **3-III** (Riols, 0/1), **6-III** (Cruzy, 0/1), **7-III** (Cruzy, 1/1), **8-III** (Cessenon, 1/0, St Chinian, 1/0), **15-III** (St-Chinian, 0/1), **23-III** (Fraïsse, 0/1).

Que Riols ait payé un lourd tribut au pouvoir et à sa justice frappe les esprits : fin janvier, Ch. Gilbert (O.C.) compte 103 de ses habitants enfermés dans la maison d'arrêt de St-Pons; le 16 mars 1852 ils seront encore 31 portés sur l'état nominatif des 103 détenus ; ils sont 70 à être détenus dans la prison de St-Chinian d'après l'état du 14 mars 1852 (1 M 942)...

- 28 janvier 1852 : lettre à la fin de la précédente d'Anaïs, mère d'Henriette et du destinataire.

"Ton oncle va beaucoup mieux. Ta lettre à bonne maman va très bien. La maison d'Ardoine se fait mais peu à peu et cependant nous y employons toujours bien de l'argent ; il me tarde beaucoup de ne plus voir ce ruisseau où les écus filent sans arrêter ; nous en verrons la fin mais ce ne sera ni encore ni de longtemps (...) Une fois fini et la dépense fixée, se sera très joli et nous y passerons, si Dieu le permet, des jours heureux tous les quatre réunis.

Le village de Riols sera presque en entier mis en prison déjà il y en a cinquante de pris. St-Pons y sera pour un tiers sans compter, le nombre plus ou moins grand de villages en desavents ? Que Dieu les console et les pardonne, mais le nombre des mauvais gens est plus grand que je ne croyais, raison de plus pour que les honnêtes le deviennent de plus en plus.

Adieu mon fils, je t'aime et t'embrasse ainsi que ton oncle qui t'aime bien lui aussi.
Travaille, sois sage et aime toujours bien ta Mère Anaïs"

La surprise, et la terreur, des "honnêtes gens" de se voir entourés d'une "population mauvaise" si importante sont d'autant plus grandes que les années qui précèdent ne laissaient présager en rien les troubles qui allaient suivre ; à l'instar de leurs commissaires de police et du

Sous-Préfet les "bons habitants" croient le calme réel ; les multiples coups de filet (J. Sagnes, O.C. p.6) dans les milieux "démocrates", "socialistes", "anarchistes", "démagogues" comme les qualifie la police qui les surveille de près, ont poussé à un passage sérieux à la clandestinité dans l'attente de l'heure de l'action.

Le Sous-Préfet de Béziers rend compte le 28 juin 1850 au préfet (1 M 931) :

"La visite domiciliaire que je vous avais annoncée devra être faite chez les frères Planès de St-Chinian a lieu le 23 de ce mois et a amené la découverte de certains documents qui, s'ils ne constatent pas la participation de ces individus au complot formé par la société secrète des Montagnards de Béziers, n'en établissent pas moins leurs relations avec les chefs ordinaires de la Démagogie. Ainsi on a trouvé chez Maurice Planès, facteur rural, le N° du 25 avril 1850 du journal mensuel "La propagande d'éducation électorale démocratique" ; chez François Planès, facteur de ville, on a saisi une grande quantité de chansons socialistes, deux lettres de M. Brives représentant du peuple, une brochure intitulée "L'organisation sociale de la France ou le socialisme en 1850" en environ 150 grammes de poudre paraissant provenir d'une fabrication clandestine (...)"

Le commissaire de St-Chinian écrit ainsi au Sous-Préfet le 1er juillet 1850 (1 M 931) :

"J'ai l'honneur de vous rendre compte que nous jouissons d'une tranquillité parfaite. Les visites faites chez les frères Planès ont produit un bon effet. On dit que la peur a pris l'ainé. Il y a huit jour qu'on ne l'a vu à St-Chinian. Le cadet est parti hiers pour Béziers pour obéir au mandat de comparution qui leur a été notifié.

Les travaux de la moisson sont en pleine activité ; ceux de la fabrique ne sauraient aller mieux ; et à part les ultras blancs et rouges, personnes ne s'occupe de politique (...)". Il conclut son rapport du 1er novembre 1850 (1 M 931): *"La disposition des esprits est bonne (...) je crois les rouges tout à fait découragés ; les amis de l'ordre sont au contraire complètement rassurés. Les ateliers sont en pleine activité ; la vie animale en a bon compte (...)"*

Celui de St-Pons écrit au Procureur de la République le 15 septembre 1850 (1 M 931) :

"... la situation des esprits est bien différente de ce qu'elle a été ; le calme a succédé à l'agitation. Le peuple s'est détaché des meneurs et des agitateurs, s'en tient à l'écart et semble craindre de se compromettre (...)" ; tableau qu'il complète et confirme le 15 octobre : *"...depuis le 15 septembre, la situation morale et politique a continué de s'améliorer dans la commune ; le peuple parait s'être détaché entièrement des meneurs et des agitateurs ; il ne crie plus contre le riche et revient au respect de l'autorité (...) ayant été averti par des personnes dignes de croire que M. Boilac, conducteur des Ponts et Chaussées, allait dans une maison, de nuit, sise dans la ville, appartenant au sieur Cabaut (?) socialiste ; j'ai surveillé avec activité les démarches de cet employé mais je dois vous dire que ma surveillance a été infructueuse jusqu'à ce jour (...)"*.

Et le Sous-Préfet de conclure pour le Préfet le 1^{er} novembre (1 M 931) :

"Je reçois aujourd'hui de ces deux fonctionnaires (les commissaires de St-Pons et St-Chinian) l'assurance la plus complète que l'ordre règne partout ; que les populations ne

paraissent pas disposées à se jeter dans l'emploi des moyens violents et dans les agitations si fatales à la prospérité du travail qui abonde en ce moment ; enfin que les démagogues découragés, du moins pour le moment, ne se sont livrés à aucune de ces menées agitatrices qui sont le symptôme et l'avant-coureur du désordre (...) Je partage entièrement l'opinion des commissaires de police qui est que, s'il y a réellement existé un complot anarchique, ses ramifications ne se sont pas étendues dans l'arrondissement de St-Pons(...)"

Le commissaire de Béziers, de son côté, confirme, pour le Sous-Préfet de Béziers, le 13-14 novembre (1 M 931) :

"La ville est très tranquille. Malgré le peu d'agitation qu'a occasionné hier le départ de Belin, Malou, Buarès, Vié et Planés, ce dernier de St-Chinian, les vrais chefs de la démagogie n'ont rien négligé dans cette circonstance pour agiter les esprits de leurs adhérents qui n'ont pas répondu comme ils s'y attendaient à l'appel qui leur a été fait (...)"

Le 22 janvier 1851 le Sous-Préfet peut écrire au Préfet (1 M 934) :

"... Quant à la ville de St-Pons, la population ouvrière est demeurée complètement étrangère à ces événements (de Béziers). La nuit et le jour, les rues n'ont cessé d'être entièrement paisible ; aucun chant patriotique ne s'est fait entendre, aucune manifestation n'a eu lieu (...) cette population est assez généralement pourvue de travail, surtout celle qui est attachée à la fabrication des draps, et elle se montre contente et éloignée de toute pensée d'agitation (...) cependant, au milieu de toutes les préoccupations qui se sont manifestées, il ne s'est produit aucun symptôme de désordre (...)"

Le feu couve pourtant sous la cendre car les mois qui précèdent le coup d'état voient la police sur les dents, pourchassant, avec fondement ou sans, les membres supposés de sociétés secrètes réelles ou imaginées, participant à des réunions, des manifestations, des complots : en particulier à St-Chinian (3 mai 1851, 1 M 934), à Cruzy, St-Chinian, Roquebrun (9 mai 1851, id.), à Berlou (21 août 1851, id.), à St-Pons et Riols (19 septembre 1851, id.) ; à St-Pons et Riols (3 novembre 1851, id.) à St-Pons (7 novembre 1851, id.), à Riols (21 Novembre 1851, id.)... Personnages et événement mériteraient d'être regardés de plus près, richesse des documents oblige, mais cela nous entraînerait trop loin.

Au printemps 51, les luttes politiques autour du suffrage universel, de la modification de la Constitution, des lois publiées, stimulent l'opposition ; dénonciations, perquisitions, interpellations se multiplient, les mutations de responsables locaux, commissaires de police ou Sous-Préfet, n'y étant pas pour peu ; fondée ou pas, l'action menée se veut énergique, rapide, spectaculaire ; seuls importent ses résultats apurés des opposants et de l'opinion :

A propos des menées et démonstrations anarchiques, le ministre précise au préfet le 3 avril 1851 (1 M 934) :

"Quant aux associations secrètes, partout où il y aura lieu d'en présumer l'existence, il faut en rechercher la preuve par des enquêtes, par des visites domiciliaires et les poursuivre sans relâche et par les moyens que les lois autorisent. Il faut que la sollicitude vigilante de l'administration apparaisse et se manifeste partout, afin de relever le courage des bons citoyens et d'intimider les mauvais (...)"

Directives sérieusement appliquées sur le terrain comme le montrent quelques exemples :

"... demain au jour, les arrestations seront opérées par les deux brigades de St-Chinian et de St-pons réunies (...) comme les prisonniers seront amenés à St-Pons je ferai surveiller l'attitude de la population afin de découvrir s'ils auraient des adhérents. Je suis heureux de voir que nos investigations puissent aboutir à un résultat certain. L'arrestation des principaux auteurs imprimera une crainte salutaire à leurs partisans (...)" (Sous-Préfet au Préfet, 4-IX-51, i M 934) ;

"... Aussitôt les révélations de tous ces faits (...) c'était le 5 courant dans l'après-midi, nous nous sommes immédiatement mis en marche (...) à deux heures du matin nous nous sommes mis en route (...). Malheureusement nous n'avons pas été heureux dans ces recherches, n'ayant trouvé ni hommes ni traces ; notre présence avait produit une émotion profonde, tous les hommes douteux ou suspects avaient disparu et force a été de se retirer après une marche de douze heures et des plus pénibles (...)" (Lieutenant commandant la gend. de l'arrondt de St-Pons, 7-IX-51, 1 M 934-37) ;

"...Les poursuites vigoureuses qu'exerce en ce moment le parquet de St-Pons ont imprimé au parti socialiste une salutaire terreur ; ce n'est que par la fuite que les affiliés résistent à la justice" (Sous-Préfet au Préfet, 17-X-51, 1 M 934).

- 14 février 1852 : extrait de la lettre d'Anaïs Figuières à son fils.

"(...) Ne te préoccupes pas de ton voyage. Dis-nous seulement d'avance le jour exact de ton départ de Montpellier l'heure du départ de la diligence de Béziers, nous t'enverrons la voiture de mon aide de camp pour te reprendre; je t'expliquerai depuis quand j'ai un aide de camp. Je pense que nous devons écrire à Monsieur Massip, quand il en sera temps, pour qu'il te fasse partir. En te mettant en route le soir je sais plus à quel l'heure, pour arriver à Béziers, grand matin, notre voiture y arrivera la vieille, le cheval sera tout reposer et tu pourras repartir après avoir déjeuné. Tu vois que tu ne perdras pas de temps. Nous le calculons bien autant que toi.

Voici l'histoire de mon aide de camp. Pendant que la ville de St-Pons était menacée et que tous les messieurs veillaient en arme, ce qui duré cinq à six jours, ton oncle partait tous les soirs à huit heures armé et bien désolé, pour passer la nuit au corps de garde. Toi qui connais ta mère tu penses bien qu'elle ne dormait pas. Le moindre bruit me faisait tant d'impression que j'avais à tout instant des douleurs d'estomac affreuses. Alors je me résolus de garder à la maison le frère de la nourrice de ta soeur qui nous a donné dans cette terrible circonstance des preuves de dévouement que je n'oublierai pas, d'autant qu'il a été le seul de St-Pons. Je le gardais donc avec moi et, à toutes les heures de la nuit, je l'envoyais patrouiller la ville et jusqu'au corps de garde recueillir les bruits et voir la physionomie de la ville afin de ne m'effrayer que quand il y aurait réellement du danger. C'est depuis lors que je l'ai nommé mon aide de camp.

Tu vois que ce n'est pas sans raison tout est tranquille. Riols a, à peu près, tous les hommes en prison. Depuis la mort de ce malheureux qui fut tué en fuyant tous les autres sont venus d'eux-mêmes, se rendant à la prison. Monsieur Valette n'est pas sorti mais un jeune

homme de la ville très bon musicien, nommé Molinié a bien voulu pour nous obliger, consentir à donner des leçons à Henriette qui s'en serait bien passée.

Je suis charmé que tu ayes deux jolis linotes ? puisque cela t'amuse et que je me souviens du plaisir que j'avais à ton âge d'élever et soigner ces jolies petites bêtes; mais je t'en prie n'en donne pas à Henriette. Elle les négligerait et le soin serait pour moi et j'avoue que j'ai assez d'autres affections, d'autres soins, pour laisser les peroquets et les canaris aux vieilles femmes sans enfants ou bien aux vieilles filles non mariées qui, n'ayant pas d'autres êtres à protéger, donnent toute leur sollicitude à une infinité de bêtes plus ou moins jolies plus ou moins intéressantes.

Je te renvoie la lettre de ton oncle Léonce. Je trouve comme toi que s'il joignait l'exemple aux préceptes ses conseils auraient tout un autre portée. Toujours on peut penser qu'il regrette de n'avoir pas fait ce qu'il conseille de faire. Prise dans ce sens, sa lettre peut te servir à quelques chose. Il faut bien que je te dises avant de finir que j'ai trouvé ta place de 17^{ème} en vention qui est je crois ta partie forte pas bonne; tache de garder de bonnes places. C'est essentiel.

Travaille, mon enfant, c'est pénible pour le moment ; mais il le faut pour être heureux plus tard et parvenir à quelque chose de bien. Rien sans beaucoup de peine, songe souvent à cela et tu finiras par surmonter les obstacles qui sont entre toi et les premières places (...)"

Surveillance et répression ont éliminé, dans l'année qui précède, les opposants les plus repérables : c'est le cas de Planès, de St-Chinian, que nous avons rencontré et qui mériterait d'être suivi de plus près ; quelques données sur la famille Boujol, de St-Pons, font apparaître un arrière-fond indispensable :

Le 28 février 1850 ils sont déjà surveillés du plus haut niveau (Sous-Préfet au Préfet, 1 M 931-11) :

"... il y a à St-Pons trois frères Boujol qui passent pour nos plus ardents démagogues ; l'un de ces frères gère un bureau de tabac, mais ce bureau appartient depuis plus de 30 ans à sa mère (...) le femme Boujol doit être d'un âge assez avancé puisqu'elle a un fils, ancien receveur à cheval de St-Chinian, qui est âgé de 45 ans (...) il me paraîtrait de loin trop rigoureux de la priver de ce moyen d'existence à cause des fautes, bien réelles sans doute, de ses enfants (...) le plus convenable de faire dans cette circonstance ce serait de la mander à la Sous-Préfecture et de lui faire comprendre que si ses enfants continuent à déblatérer comme ils le font dans les cafés et à recevoir et propager les journaux socialistes les plus dangereux, il pourrait lui en arriver malheur. Si cet avertissement ne portait pas ses fruits, on pourrait aviser ensuite (...)"

Le 15 mars 1850 le receveur des contributions répond à une demande d'information du Sous-Préfet (1 M 931) :

"... Il est notoire que ses fils ont, lors des dernières élections, pris une part très active à la propagande socialiste, soit en escortant les candidats de l'opposition dans leur courses, soit en distribuant des journaux anarchiques (...) Je suis bien persuadé qu'aujourd'hui cette mère trop crédule est désillusionné et qu'elle s'efforce de faire revenir ses fils de leurs écarts (...)"

A la même date, le commissaire de police de St-Pons, en réponse à cette enquête du Sous-Préfet, signale (1 M 931) :

"...Avant que je fusse appelé au poste du Commissaire de police de St-Pons et bien longtemps avant, la clameur publique poursuivait la famille Boujol comme professant les opinions les plus anarchiques (...) les renseignements... qui m'ont été fournis par des personnes honorables de l'arrondissement... sont de nature à prouver suffisamment que cette famille est très dangereuse et exerce une très fâcheuse influence par ses opinions anarchiques et par l'audace et l'activité qu'elle manifeste pour les propager. Déjà il a été nécessaires d'éloigner le fils aîné... quelque temps avant il avait été aussi jugé nécessaire d'éloigner le neveu, agent-voyer,... perverti par l'exemple et l'influence de ses oncles (...).

Il existe deux membres de cette famille en fonction à St-Pons, l'un vétérinaire et rétribué par la ville comme inspecteur des viandes, celui-là... a montré un grand empressement à l'arrivée du sieur Auriol pour le mettre en communication avec ses frères et amis ; nul doute qu'il ne soit affilié par des correspondances secrètes avec des meneurs soit de Montpellier, soit de Paris, du parti socialiste... Appelé comme vétérinaire à parcourir les campagnes, il y exerce une propagande continuelle, active et influente. L'autre, et c'est la mère... fait gérer son bureau de débit par son fils cadet, signalé et connu comme ne déférant en rien de ses frères. Dans le magasin... se réunissent avec les autres enfant opinions ; là arrivaient, dans le temps, les journaux et écrits socialistes. En un mot cette famille est la plus compromise de la ville par les démonstrations de ses membres pour les idées anarchiques et socialistes (...).

l'autre fils, confiseur (?) a présidé le banquet d'Olonzac... La mère, femme peu intelligente, partage toutes les opinions de ses enfants ; c'est chez elle et sous ses yeux qu'ils font leurs réunions et reçoivent... les écrits incendiaires qu'ils distribuent à la campagne.

Il y a peu de temps qu'une distribution de ce genre a été faite dans la commune de Riols par un des membres de cette famille. Tout annonce que c'est le vétérinaire, qui est représenté comme le plus audacieux de tous. C'est lui qui est allé il y a peu de temps, à la mairie, menacer M. Raissac, secrétaire, que, quand son parti serait victorieux, il saurait se venger de lui (...)"

Nous retrouvons ce Louis Boujol, "vétérinaire d'arrondissement révoqué", jugé le 20 février 1852 par la Commission militaire de Béziers "Algérie +, Chef de la société secrète de St-Pons, très dangereux" (1 M 943) ; détenu n° 862 à St-Pons, les 14/16 mars 1852 sur l'Etat des transportables, (1 M 942), une croix l'y signale destiné à l'Algérie ; rien de surprenant à ce qu'il apparaisse dans la dernière lettre d'Henriette Figuières : c'est lui que nous y voyons partir pour l'exil.

Le 16 août 1859, en vue d'une amnistie, la liste des condamnés politiques (1 M 995) porte en regard de son nom : "soumis à l'internement depuis le 10 décembre 1852 par suite de commutation de peine ; pas de renseignement défavorables".

Un Henry Valette, son professeur de musique (?) n'est porté que sur l'état des individus condamnés par la police correctionnelle de St-Pons...

- 23 Mars 1852 : Dernier folio de la lettre d'Henriette Figuières à son frère écrite de St-Pons

"... La campagne s'avance, ta chambre est faite à présent on fait la cloison qui sépare le salon de ce cabinet où on doit mettre des livres. Au parterre que nous avons fait à côté de la maison on y a planté des fleurs que le jardinier de St-Chinian nous a envoyées. Que je

t'apprenne une nouvelle, nous avons un petit chien de chasse tout noir; c'est un capitaine qui est parti qui nous l'avait donné.

Les prisonniers de St-Pons sont partis pour l'Afrique, Boujol et le mari de notre repasseuse étaient du nombre, il en est parti seulement de St-Pons soixante-dix-sept ils sont partis le vingt à deux heures et demie du matin. Tu trouveras le billet du proviseur dans la lettre.

Adieu, je t'embrasse

Ta soeur qui t'aime

Henriette Figières.

St-Pons le 23 Mars 1852"

Parti le capitaine, partis les prisonniers... La vie reprendra ; et l'oubli ? Sommes-nous alors si loin du monde que découvrirait début janvier M. Mourot, le nouveau Sous-Préfet, nommé le 17 décembre 1851 au "Moniteur" et installé à St-Pons le 2 janvier 1852 ?

- "Lettre du Sous-Préfet de St-Pons au Préfet de l'Hérault, St-Pons le 5 janvier 1852" ; (1 M 936) :

"(...) Si n'était un esprit timide et indécis qui me paraît être en générale le privilège des hommes d'ordre de l'arrondissement déjà, j'aurais appelé votre attention sur l'importance et remuante commune de Riols ; les hommes honorables et influents déclinent les fonctions municipales et tous, c'est triste à dire, sous l'empire des préoccupations les moins avouables, je cherche... à combattre énergiquement ces sentiments de crainte et de terreur ; j'attends beaucoup, pour rassurer ces hommes timorés, de la présence du détachement qui nous est annoncé.

D'ici à 48 heures le casernement sera prêt ; il l'eut été plus tôt sans le mauvais vouloir de M. le Maire ; je l'ai pressé très vivement par voie officieuse... Il est urgent, M. le Préfet que la justice actuellement sans forces suffisantes puisse mettre à prompt l'exécution des arrestations que la marche de l'instruction rend indispensables ; la gendarmerie ne peut suffire à ce rude service.

Tous les renseignements qui me parviennent s'accordent à reconnaître l'heureuse influence exercée par les événement qui se déroulent et me permettent d'espérer que sous la protection d'une force respectable les hommes d'ordre reviendront de leur terreur et que la justice arrivera à de grands et féconds résultats par la découverte complète des affiliations des sociétés secrètes..."

Cependant, les temps changent vite ?, "la crainte et la terreur" ne s'effacent pas uniquement dans les esprits "des hommes honorables et influents" car le Sous-Préfet écrit au Préfet le 28 février 1852 (1 M 939) :

"(...) Les prisonniers élargis par ordre de la Commission mixte manifestent des tendances fâcheuses ; peu à peu ils reprennent leurs vieilles habitudes frondeuses ; l'indulgence du gouvernement est fort mal appréciée par eux et je ne doute pas qu'avant longtemps il ne soit nécessaire de sévir contre eux. Je les fais entièrement surveiller, prêt à les incarcérer de nouveau s'ils tentent d'émouvoir la population par des paroles ardentes (...)"

Des résultats à différents scrutins éclairent cette évolution des esprits (et l'efficacité de leur contrôle par les autorités) :

Aux élections du 13 mai 1849, le Sous-Préfet note (7-IV-1849, 3 M 1146) :

"La situation politique de l'arrondissement de St-Pons est satisfaisante, bien que, dans quelques localités, de mauvaises tendances se soient manifestées (...)" ; le 16 mai, il commente, pour le Préfet, le relevé générale des votes, en bas de pages (3 M 1146) : *"Le résultat, comme vous pouvez le voir, n'est pas aussi déplorable que le faisaient en présager les votes de Riols et de St-Pons (ville)..."*

Le vote sur l'acceptation ou le rejet du plébiscite du Président de la République des 20-21 décembre 1851 donne à celui-ci (3 M 1128) :

Commune	Non	Oui	Votants	Inscrits
St-Pons :	454	880	1 944	2 050
Riols :	332	183	515	726
Rieussec :	61	49	111	228
Prémian :	191	56	248	340
Villespassans :	23	19	42	55
Arrondissement	1 733	6 769	8 584	13 715

soient 5 131 abstentions ; à St-Chinian le vote ajourné le 17-XII aura lieu début janvier (3 M 1128).

Le vote pour l'élection d'un député au corps législatif du 29 février 1852 (Le canton de St-Chinian n'est pas dans la circonscription de St-Pons, Olargues, etc. où il n'y a qu'un seul candidat, représentant officiel, le Baron Huc) :

Commune	Inscrits	Votants	Huc	Nuls
St-Pons :	2 002	1 136	1 081	55
Rieussec :	226	81	75	6
Riols :	735	475	474	1
Canton St-Pons :	3 440	1 908	1 845	63
3 ^e circonscription	41 715	21 619	21 126	

Résultats que commente le Sous-Préfet pour le Préfet, le 3 mars 1852 (1 M 939) :

"D'après les premiers votes connus et les renseignements que l'on m'avait fourni, j'espérais à peu près les _ des voix ; quelques communes populeuses ayant eu beaucoup d'abstentions, ce résultat ne sera pas atteint ; toutefois j'espère que les 4 canton votant dans la 3^{eme} circonscription donneront au candidat du gouvernement plus de la moitié des voix des électeurs inscrits (...)".

Le tableau "relevé comparatif des votes" dressé fin 1852 par les Autorités (Fig. 1, 3 M 1130) comble les vœux que forme Mme Figuière le 9 décembre : l'armée a sauvé la France...

Élections de 1848, 1851 & 1852.

Relevé comparatif des votes

	Voix affirm.	Voix négatives
10 Décembre 1848, arrond. de Montpellier	14952	17741
Béliers	16580	10511
Lodève	6405	4906
S.-Loup	2936	1514
	<u>46873</u>	<u>34672</u>
20 Décembre 1851, arrond. de Montpellier	17564	8634
Béliers	26165	1976
Lodève	9889	1812
S.-Loup	5666	1743
	<u>59284</u>	<u>14195</u>
22 9 Mars 1852, arrond. de Montpellier	25310	2350
Béliers	33320	334
Lodève	13516	269
S.-Loup	12870	85
	<u>84716</u>	<u>3038</u>

Fig.3. Résultats des élections en 1848, 1851 et 1852.

Mais la correspondance secrète du Sous-Préfet est d'une autre teneur (1 M 998) :

2 avril 1852 : *"il y aurait erreur à penser que si la démagogie est vaincue elle a partout désarmé ; dans cet arrondissement fanatisé par le meneurs socialistes on ne doit point s'attendre à jouir déjà des bienfaits dont le pays est redevable à la politique prévoyante et énergique du prince président ; on constata une amélioration dans l'état des esprits mais la haine et les espérances coupables ne sont pas éteintes dans tous les coeurs.*

Vigoureusement réprimée au foyer principal l'organisation des sociétés secrètes dans quelques localités n'est pas brisée... d'ailleurs la justice n'a point porté son flambeau dans tous ces antres de révolte... une information approfondie serait peut-être arrivée à d'autres résultats ; je n'accuse pas les magistrats, je constate que le temps leur a manqué... Cette décision (le rappel de la garnison de St-Pons) alors que des ferments de haine et de vengeance sont au fond des coeurs pourrait exciter des pensées coupables, réveiller des espérances chimériques et rassembler des tronçons épars des souvenirs du malheur de nombreuses familles.

Le temps seul, une surveillance sans faute, énergique peut et doit calmer tant de ressentiment (...)"

10 avril 1852 : *"...La correspondance des transportés a contribué à calmer l'irritation et les alarmes des parentés ; elles s'aperçoivent que le pouvoir qui punit ne cesse point d'être miséricordieux et qu'ils sait allier les droits sacrés de l'humanité avec la juste sévérité de la justice ; ces lettre connues de tus ont agi favorablement sur l'Esprit Public.*

Les chefs et affiliés des sociétés secrètes rendus à la liberté deviennent de jour en jour plus circonspects. Ils comprennent eux aussi que le Pouvoir à la force et la volonté de réprimer leurs écarts ; ils paraissent vouloir renoncer à leur funeste propagande. Toutefois, en étudiant depuis le physionomie et les allures de certains démagogues, il est facile de reconnaître que s'il y a du calme dans l'esprit du très grand nombre il y a peu de conversion dans les opinions et qu'ils conservent l'espoir de voir l'idée démagogique assoupie et comprimée faire de nouveau explosion (...)"

D'autres lettres sont sûrement entre les mains d'autres familles;
puisse l'intérêt que nous avons trouvé à celles-ci les faire sortir de l'ombre !